

vignerons  
indépendants

Anjou - Saumur

# Adhésion au Syndicat des Vignerons Indépendants de l'Anjou et de Saumur – 2026

(Adhésion 2026 établie d'après la déclaration de récolte 2025)

Une copie de ce document est à conserver par l'adhérent

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

CP : Commune :

Tel : Portable :

E-mail :

## Présentation de l'adhérent et de l'exploitation

 Chef d'exploitation : \_\_\_\_\_ Employeur de main d'œuvre permanente

Nombre d'employés équivalent temps plein :

 Jeune Vigneron

Cochez la case si c'est votre première année d'adhésion en tant que JA

Modes de production :

- Conventionnel
- Terra Vitis
- AB
- Biodynamie
- HVE

## COTISATION SYNDICALE « VIGNERON INDEPENDANT »

### ❶ Cotisation sur les surfaces :

Vous devez joindre obligatoirement la copie de votre déclaration de récolte 2025 à votre dossier d'adhésion

	Ha	A	Ca
Surfaces en production AOC + IGP + VSIG +			
Autres vins			

MONTANT DE LA COTISATION :      Superficie totale X 3.00 €/ha = €

### ❷ Cotisation Nationale des VIF (obligatoire) :

$$+ 96 \text{ €}$$
$$= \boxed{\quad} \text{ €}$$

### ❸ Facultatif : redevance annuelle pour l'utilisation du logo Vigneron Indépendant

(Si c'est pour une première demande, merci de cocher cette case 

Un dossier de demande de conventionnement vous sera adressé pour validation.

(Si la structure juridique de l'exploitation a été modifiée, merci de cocher cette case 

$$+ 66 \text{ €}$$
$$= \boxed{\quad} \text{ €}$$

Règlement  par chèque à l'ordre du SVIAS   ou    par virement (cf RIB au Verso)**⚠ OU COTISATION CLIENT FIDÈLE (NE PAS EN TENIR COMPTE SI VOUS ETES VIGNERON INDEPENDANT)** Participation forfaitaire de 100 € en tant que client

100 €

Date :

Signature :

 Je refuse que mes coordonnées soient diffusées sur les sites internet [www.vigneron-independant.com](http://www.vigneron-independant.com) et [www.vignerons-independants-pays-de-la-loire.fr](http://www.vignerons-independants-pays-de-la-loire.fr) conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978 modifiée le 8/08/2004.

# **COMMENT ADHÉRER AU SVIAS ?**

# C'est simple !

Pour cela, il vous suffit de compléter ce bulletin et le retourner soit par mail à [svias@vigneron-independant.com](mailto:svias@vigneron-independant.com) soit par courrier à :

**SVIAS – 16 ZA du Bocage – 49610 MOZE SUR LOUET**

## Accompagné de :

- votre déclaration de récolte 2025
  - du paiement de votre adhésion\*

## **Retour de votre dossier avant le 14 février 2026**

*\*Soit une cotisation de l'hectare pour toutes les surfaces en production de 3.00 €/Ha,  
La cotisation nationale des Vignerons Indépendants de France, soit 96 €,  
De la redevance annuelle du logo, si vous êtes utilisateur, soit 66 €.  
Règlement par chèque à l'ordre du SVIAS ou par virement*

<b>CRÉDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE</b> 40, rue Prémartine - 72000 LE MANS	<b>BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 8710295 OU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>										
	Date de remise : _____ Nom de chèques : _____										
Crédit sous réserve de vérification détaillée et de bonne fin											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50px; height: 40px;"></td> </tr> <tr> <td style="height: 40px;"></td> </tr> </table>											
Nom et adresse du bénéficiaire  SYNDICAT DES VIGNERONS INDEPENDANTS ANJOU ET SAUMUR CHE Z A LE LANDREAU 49610 MOZE SUR LOUET											
Signature											
International Banking Account Number (IBAN) FR76 1790 6000 3200 0021 4300 144 Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP879											
A remettre avec vos chèques signés au dos											
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	<b>TOTAL REMISE</b> à compléter dans tous les cas							
1 7 9 0 6	0 0 0 3 2	0 0 0 0 2 1 4 3 0 0 1	4 4								



**Un service exclusif et libre de choix en tant qu'adhérent :**

#### - L'utilisation du logo « Vigneron Indépendant »

et ce, quel que soit le support, pour une redevance annuelle de 66 € TTC. Pour les vignerons n'ayant pas encore reçu l'autorisation par les VIF, ils peuvent solliciter un dossier auprès du SVIAS.